OÙ ÉTAIT L'ACADIE ET QUI ÉTAIENT LES ACADIENS?

WHERE WAS ACADIA AND WHO WERE THE ACADIANS?

By/Par : Marc Bourgeois, Chelsea, QC
Histoire-de-Bourgeois.ca / The-Bourgeois-Story.ca

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

Version 2.3 Date : janvier / January 2023

Bien que nous croyions tous que nous savons où était l'Acadie et qui étaient les Acadiens, ma compréhension et mes croyances à ces sujets ont été remises en question lorsque j'ai lu deux livres qui m'ont fait réfléchir à la façon dont les habitants de la Nouvelle-Écosse (c.-à-d. l'Acadie) d'avant la déportation, soit avant 1755, se percevaient en termes de contexte identitaire de lieu et nation.

While we all believe that we know *where Acadia was* and *who the Acadians were*, my understanding of and beliefs about these topics was challenged when I read two books which made me reflect on how the inhabitants of Nova Scotia (i.e., Acadia) from before the deportation, that is pre-1755, perceived themselves in terms of a contextual identity of place and nation.

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

Table des Matières – Table of Contents

Introduction 4

Introduction 4

Où était l'Acadie? 7

Where was Acadia? 7

Les cartes étudiées et les toponymes utilisés. 10

The maps studied and the toponyms used. 10

Qui étaient les Acadiens ? 18

Who were the Acadians? 18

Conclusion 23

Conclusion 23

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

Une simple recherche sur Wikipédia nous montre que les Frontières de l'Acadie ;

« … ont évolué au cours de son histoire. Plus souvent qu'autrement, elles étaient ignorées, mal définies ou confondues avec d'autres frontières. *L'Acadie cesse officiellement d'exister en 1763*, toutefois, la population acadienne subsiste, elle aussi dans un territoire en évolution, qui influençait et influence toujours la définition du territoire de l'Acadie. Ce territoire est associé en partie à la diaspora acadienne. Certaines des anciennes frontières de l'Acadie subsistent ou ont influencé des frontières contemporaines, notamment une partie de la frontière canado-américaine. Les incertitudes entourant les frontières historiques ont un impact jusqu'à nos jours, ayant entre autres mené à la guerre d'Aroostook. »

A simple search on Wikipedia shows us that the Borders of Acadia;

« … evolved over the course of its history. More often than not, they were ignored, ill-defined or confused with other borders. *Acadia officially ceased to exist in 1763*, but the Acadian population survived in an evolving territory, which influenced and still influenced the definition of Acadia's territory. This territory is associated in part with the Acadian diaspora. Some of Acadia's former borders remain or have influenced contemporary borders, including part of the Canada-U.S. border. The uncertainties surrounding the historical borders have an impact to the present day, having led among other things to the Aroostook War. »

Alors que le premier de l'introduction ci-dessus indique que l'Acadie a officiellement cessé d'exister en 1763, avec la signature du Traité de Paris pour mettre fin à la guerre de Sept Ans, elle a en fait cessé d'exister avec le traité d'Utrecht en 1713 et son changement officiel de nom en Nouvelle-Écosse et celui de sa capitale à Annapolis Royal.

While the first paragraph of the above introduction indicates that Acadia officially ceased to exist in 1763, with the signing of the Treaty of Paris that ended the Seven Years' War, it in fact ceased to exist with the treaty of Utrecht in 1713 and its official renaming to Nova Scotia and that of its capital to Annapolis Royal.

Elle nous indique aussi que ;

« La Nouvelle-France est parfois considérée comme comprenant uniquement le Canada ou incluant aussi l'Acadie. À toutes fins pratiques, l'Acadie reste toutefois distincte du Canada et compte son propre gouverneur. Les ordres doivent en théorie passer par le gouverneur de la Nouvelle-France, mais il y a des situations où la Cour s'adresse directement au gouverneur d'Acadie[11]. Les relations entre l'Acadie et le Canada sont plutôt tendues ce qui, selon Elsa Guerry, est caractéristique de deux colonies distinctes ; même Plaisance ne coopère pas. »

It also tells us that;

"New France is sometimes considered to include only Canada or also Acadia. For all intents and purposes, Acadia remained distinct from Canada and had its own governor. Orders must in theory go through the Governor of New France, but there are situations where the Court addressed itself directly to the Governor of Acadia. Relations between Acadia and Canada were rather tense, which, according to Elsa Guerry, was characteristic of two distinct colonies; even Plaisance does not cooperate."

S'il est vrai que « l'Acadie » avait parfois un gouverneur, le titre était utilisé de façon sporadique et incohérente. (Voir ma monographie « The Bourgeois Story – Acadian History – 1604 to 1713 »)

While it is true that "l'Acadie" did at times have a Governor the title was used sporadically and inconsistently. (See my monograph "The Bourgeois Story – Acadian History – 1604 to 1713")

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

Un autre article trouvé sur la page Web de la CEFAN[1] de l'Université Laval indique que ;

Another article found on the University of Laval CEFAN[2] webpage indicates that;

« Les termes *Canada* et *Nouvelle-France* n'étaient pas synonymes sous le Régime français. Le *Canada*, circonscrit à la vallée du Saint-Laurent, faisait partie de la Nouvelle-France qui comprenait avant 1713, non seulement le *Canada*, mais les colonies de *l'Acadie*, de *Plaisance* (c.-à-d., Terre-Neuve), de la *baie d'Hudson*, des *Pays-d'en-Haut (*c.-à-d., région des Grands Lacs*)*, du *Pays des Illinois* ou la Haute-Louisiane, et de la *Louisiane*. »

« The terms *Canada* and *New France* were not synonymous under the French regime. *Canada*, confined to the St. Lawrence Valley, was part of New France which before 1713 included not only *Canada*, but the colonies of *Acadia*, *Plaisance* (i.e., Newfoundland), *Hudson's Bay*, the *Pays-d'en-Hau*t (i.e., Great Lakes region), the *Illinois Country* or Upper Louisiana, and *Louisiana*."

En principe, chacune des colonies possédait son gouverneur local et son administration propre. Cependant, la Nouvelle-France était relativement unifiée en vertu des pouvoirs conférés au gouverneur du Canada, obligatoirement un militaire de carrière, qui résidait à Québec, mais qui était en même temps gouverneur général de la Nouvelle-France.[3]

In principle, each of the colonies had its own local governor and administration. However, New France was relatively unified by virtue of the powers conferred on the governor of Canada, who was necessarily a career soldier, who resided at Quebec, but who was also Governor General of New France.[4]

C'est cette réalité qui permet à Louis de Buade de Frontenac gouverneur de Québec et gouverneur générale de la Nouvelle France de conférer la seigneurie de Beaubassin, située sur l'isthme de Chignectou, à Michel Leneuf de la Vallière [2], noble de Trois-Rivières, en 1776, bien que la région et *déjà développée par Jacques (Jacob) Bourgeois, ses fils et ses compagnons de colonisation à partir de 1771.*

Lorsqu'un différend survint au sujet des terres et des droits des premiers colons, c'était Québec et non Port-Royal qui résout la question.

It is this reality that allowed Louis de Buade de Frontenac [2] governor of Québec and New France to confer the Seigneurie de Beaubassin, located on the Chignectou isthmus, to Michel Leneuf de la Vallière [2], a nobleman from Trois-Rivières, in 1776, although the area and *already been developed by Jacques (Jacob) Bourgeois, his sons and fellow settlers as of 1771*.

When a dispute arose about the land and the rights of the original settlers, it was Quebec and not Port Royal that resolved the issue.

[1] CEFAN— Chair for the Development of Research on French-speaking Culture in North America

[2] CEFAN —Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord

[3] Le 24 février 1663, la Compagnie des Cent-Associés, qui avait échoué dans sa tâche d'établir une colonie en Amérique, est dissoute à la demande du roi Louis XIV, qui reprend le contrôle de la colonie par la création d'un « Conseil souverain de la Nouvelle-France ». Les trois principaux membres du conseil sont le gouverneur de la Nouvelle-France, l'évêque et l'intendant. Ce dernier préside les délibérations. Tous les membres relèvent du secrétaire d'État à la Marine française. Ces représentants ont été choisis parmi la noblesse française. Le Conseil souverain comprenait également neuf fonctionnaires, qui étaient entièrement responsables de toutes les questions législatives, exécutives et judiciaires.

[4] On February 24, 1663, the Compagnie des Cent-Associés, that had failed in its task of establishing a settlement in America, is dissolved at the request of the king Louis XIV, who regains control of the colony through the creation of a "Sovereign Council of New France". The three main figures to sit on the council are the governor of New France, the bishop and the intendant. The latter presides over the deliberations. All members report to the Secretary of State for the French Navy. These representatives were chosen from among the French nobility. The Sovereign Council also included nine civil servants, who were fully responsible for all legislative, executive and judicial matters.

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

L'absence de cartes officielle de l'Acadie est souvent citée comme preuve de son inexistence[5]. Il existe cependant aujourd'hui de nombreuses cartes et leur création était une activité populaire, en particulier durant les années de la Renaissance Acadienne alors que l'Acadie connaissait un important débat identitaire[6].

The absence of official maps of Acadia is often cited as evidence of its non-existence[7]. There are, however, today, many maps and their creation was a popular activity, especially during the Acadian Renaissance when Acadia was experiencing a major identity debate.[8]

Il convient également de noter que le territoire que nous appelons l'Acadie faisait partie de la Nouvelle-Écosse entre 1621 et 1632, ainsi qu'entre 1654 et 1671, et pendant une brève période en 1674, elle a fait partie de la Nouvelle-Hollande que les Hollandais revendiquaient comme faisant partie de leurs possessions coloniales en Amérique du Nord jusqu'en 1676. (Voir ma monographie « Histoire de Bourgeois – Histoire des Acadiens – 1604 to 1713 »)

We should also note that the territory we call Acadia was part of New Scotland between 1621 and 1632, as well as, between 1654 and 1671, and for a brief period in 1674 it was part of New Holland which the Dutch claimed as part of their colonial holdings in North America until 1676. (See my monograph "The Bourgeois Story – Acadian History – 1604 to 1713")

[5] A monograph of the evolution of the boundaries of the province of New Brunswick, William F. Ganon, From the Transactions of the Royal Society of Canada, second series - 1901 -1902, vol. vii, section II. English history, literature, archæology, etc., Contributions to the history of New Brunswick; no. 5., published in Ottawa: J. Hope, 1901

[6] **Adrien Bérubé**, « De l'Acadie historique à la Nouvelle-Acadie : les grandes perceptions contemporaines de l'Acadie », *Vie Française*, Québec, Conseil de la vie française en Amérique, nº hors-série « Les Acadiens : état de la recherche », 1987, p. 198-225 (ISSN 0382-0262)

[7] Ibid, William F. Ganon

[8] Ibid, **Arien Bérubé**

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

C'est dans ce contexte que j'ai lu avec grand intérêt l'essai de Samuel Arsenault intitulé « *L'Acadie : un toponyme à usages multiples (1524-1769)* » contenue dans le livre « L'Acadie des origines — Mythes et figurations d'un parcours littéraire et historique » [9] qui ;

It is in this context that I read with great interest Samuel Arsenault's essay entitled *"L'Acadie : un toponyme à usages multiples (1524-1769)"* contained in the book "L'Acadie des origines — Mythes et figurations d'un parcours littéraire et historique" [10] which;

[Translation]

« … esquisse un survol cartographique et toponymique de l'Acadie de 1524 à 1769, dans lequel l'auteur illustre à quel point la localisation, les contours et les noms de lieux ont varié au cours de l'histoire, d'abord en raison des aléas de l'exploration et des incertitudes concernant les limites du territoire, mais ensuite, en raison des nombreux changements de gouvernement. »

« … sketches a cartographic and toponymic overview of Acadia from 1524 to 1769, in which the author demonstrates how the location, the contours and place names have varied throughout history, first due to vagaries of exploration and the uncertainties concerning the territorial boundaries, but then, due to the many changes of government. »

Dans ce livre auteur démontre que le toponyme « Arcadie » employée par l'explorateur Giovanni de Verrazzano, était utilisée initialement pour désigner la Virginie, mais ;

In this book the author demonstrates that the place name "Arcadia" employed by explorer Giovanni de Verrazzano was used originally to refer to Virginia, but;

[Translation]

« … migre progressivement vers le nord, subissant plusieurs variations, passant d'Arcadie à Larcadie [voir Carte/Map 2] et à Cadie avant de trouver sa forme actuelle d'Acadie. À ce flou toponymique, il faut ajouter les transformations géopolitiques que subira la petite colonie […] C'est un territoire aux frontières contestées, qui fluctuent au gré des nombreux traités : Saint-Germain-en-Laye (1632), Bréda (1667), Ryswick (1697) et finalement Utrecht (1713) qui céda définitivement le territoire à la Grande-Bretagne. »

« … migrates progressively northward, undergoing several variations, from Arcadia to Larcadia [see Carte/Map 2], to Cadie before finding its present form of Acadia. To this toponymic vagueness, we need to add the geopolitical transformations that this small colony will be subjected to […] It is a territory with disputed borders, which fluctuate according to many treaties: Saint-Germain-en-Laye (1632), Breda (1667), Ryswick (1697) and finally Utrecht (1713) which ceded the territory to Great Britain once and for all. »

Selon l'auteur ;

According to the author;

« L'Acadie se trouve alors sans frontières politiques ou juridiques reconnues internationalement ».

" Acadia then finds itself without internationally recognized legal or political borders. "

À travers l'analyse de 19 cartes géographiques, dont 17 datant de la période de 1601 à 1769, l'auteur démontre

Through the analysis of 19 maps, including 17 from the period of 1601 to 1769, the author demonstrates that the

[9] L'Acadie des origines — Mythes et figurations d'un parcours littéraire et historique : sous la direction de James de Finney, Hélène Destrempes et Jean Morency, Essais, Collection Agora, Éditions Prise de Parole, Sudbury 2011, Dépôt légal : Ottawa 2011, ISBN : 978-2-89423-255-2.
[10] Ibid, James de Finney, Hélène Destrempes et Jean Morency.

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

que l'utilisation des *toponymes Arcadie, Cadie et Acadye (Acadie) ont été utilisés discrètement par les Français*, puis seulement pour une période de temps limitée et lorsque utilisés désignent souvent un territoire restreint sur la côte est de ce qui est aujourd'hui la Nouvelle-Écosse et ne comprenais pas nécessairement Port-Royal.

Les Anglais de leur côté, l'utilisent en conjonction avec le toponyme « Nouvelle-Écosse » pour décrire un territoire beaucoup plus grand (c.-à-d. la New Scotland comprenant la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et la Gaspésie) qui correspond à la concession accordée à William Alexander par le Roi James 1er d'Angleterre en 1621.

use of the place *names Arcadia, Cadie and Acadye (Acadie) were used discreetly by the French*, and then only for a limited period of time and when used designated an area limited to the East Coast of what is now Nova Scotia and which did not necessarily include Port Royal.

The English, on the other hand, use it in conjunction with the name "Nova Scotia" to describe a much larger territory (i.e. New Scotland including Nova Scotia, New Brunswick and the Gaspé Peninsula) which corresponds to the concession granted to William Alexander by King James the 1st of England in 1621.

Cette dichotomie de l'utilisation et de la compréhension du terme Acadie et du territoire qu'il décrit est à la base du différend territorial qui a surgi après la signature du traité d'Utrecht de 1713 qui a duré jusqu'à la chute des Français en Amérique du Nord en 1759. La dernière série de négations concernant les frontières de l'Acadie, telle que décrite dans le traité d'Utrecht, eut lieu entre 1750 et 1755.

L'article XII du traité d'Utrecht [11] stipule ;

This dichotomy of the use and understanding of the term Acadia and the territory it describes is the basis of the territorial dispute which arose after the signing of the 1713 treaty of Utrecht and lasted until the fall of the French in North America in 1759. The last round of negations concerning the boundaries of Acadia, as described in the treaty of Utretch, took place between 1750 and 1755.

Article XII of the treaty of Utrecht [12] stating;

« Le Roi Très Chrétien fera remettre à la Reine de Grande-Bretagne, le jour de l'échange des ratifications du présent traité de paix, des actes authentiques qui feront foi de la cession faite à perpétuité à la Reine et à la Couronne de la Grande-Bretagne de l'île de Saint-Christophe que les Sujets de sa majesté britannique désormais posséderons seul ; **de la Nouvelle-Écosse autrement dite Acadie, à son entier, conformément à ses anciennes limites, aussi de la ville de Port Royal, maintenant appelée Annapolis Royal,** et généralement de tout ce qui dépend des Terres et Isles de ce pays-là, avec la souveraineté, propriété, possession et tous droits acquis par traité ou autrement que le Roi Très Chrétien, la couronne de France ou c'est sujet quelconque ont eu jusqu'à présent sur les Îles, Terres et lieux et leurs habitants, ainsi que le Roi Très Chrétien cède et transporte le tout à la Reine et à la Couronne de la Grande-Bretagne et cela d'une manière et d'une forme si ample qu'il ne sera pas permis à l'avenir au Sujets du Roi Très Chrétien d'exercer de la pêche dans les Mers, Baie et autres endroits à 30 lieues près des côtes de la

"The most Christian King shall take care to have delivered to the queen of Great Britain, on the same day that the ratifications of the this treaty shall be exchanged, solemn and authentic letters, or instruments, by virtue whereof it shall appear, that the island of St. Christophers is to be possessed alone hereafter by British subjects, ***likewise all Nova Scotia or Acadia, with its ancient boundaries, as also the city of Port Royal, now call Annapolis Royal,*** and all other things in those parts, which depend on the said land and islands, together with the dominion, properties, and possessions of said island, lands, and places, and all rights whatsoever, by treaties, or by any other way obtained, which the most Christian King, the crown France, or any of the subjects there of, have hitherto had to the said islands, lands, and places, and the inhabitants of the same, are yielded and made over to the queen of Great Britain, and to her crown forever, as the most Christian king does at present yield and handover all the particulars above said; and that in such ample manner and form, that the subjects of the most Christian king shall hereafter

[11] utrecht1.pdf (heraldica.org) page 78
[12] TreatyUtrecht1713.pdf (primarydocuments.ca) page 137

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

Nouvelle-Écosse au Sud Est, en commençant depuis l'île appelée vulgairement de *Sable* inclusivement, et en tirant au Sud Ouest »	be excluded from all kind fishing in said seas, bays, an other places, on the coast of Nova Scotia, that is to say, on those which lie toward the East, within 30 leagues, beginning from the island commonly called Sable, inclusively, and thence stretching along towards the South West"

Bien qu'ils s'agissent de transcriptions exactes des textes de ce qui est censé être les versions originales française et anglaise du traité, on ne peut s'empêcher de remarquer de légères différences entre les deux textes.	While these are exact transcriptions of the texts of what is supposed to be the original French and English versions of the treaty, one cannot help but notice slight differences between the two texts.
L'autre point à souligner est que le traité sépare ou différencie l'Acadie et Port-Royal, ce qui les rend divisibles, Port-Royal ne faisant pas partie intégrale de l'Acadie. Ce qui soulève la question suivante : si Port-Royal ne faisait pas partie de l'Acadie, comment pourrait-elle être la capitale de l'Acadie ? Une question pour une autre monographie.	The other point to be made is that the treaty separates or differentiates between Acadia and Port Royal making them divisible, Port Royal not being an integral part of part of Acadia. Which raises the question, if Port Royal was not part of Acadia, how could it be the capital of Acadia? A question for another monograph.
La carte suivante montre clairement les territoires contestés appelés Acadie par les deux parties.	The following map clearly shows the disputed territories called Acadia by both parties.

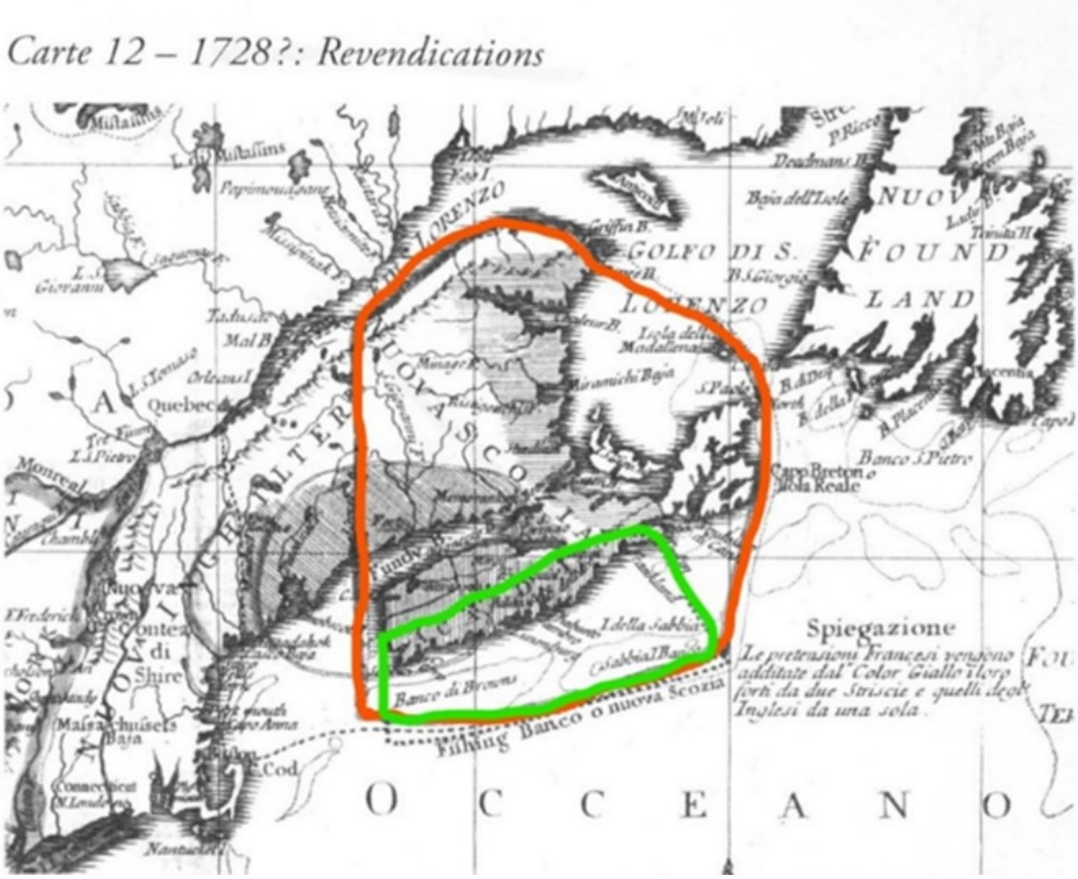

Carte/Map 1- Revendication territorial Acadie - France vs Angleterre / Acadie Territorial land claims - France vs England

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

- Giovanni de Verrazano, année 1529, toponyme « Acadie » utilisé pour décrire la Caroline du Nord.
- Giovanni de Verrazano, année 1556, carte de la Nouvelle Francie, utilise le toponyme « Norumbega ».
- Bolognono Zaltiere[13], année 1566, toponyme « Larcadie » situé nous trouvons le New Jersey aujourd'hui.
- Guillaume Levasseur, année 1601, toponyme « Côte de Cadie » situé dans la région du Maine/Nouveau-Brunswick.
- Marc Lescarbot [2], année 1609, le toponyme « Souriquois » est utilisé pour décrire la Partie continentale de la Nouvelle-Écosse.
- Samuel de Champlain [2], année 1613, toponyme « Acadye » est utilisé pour décrire la Nouvelle-Écosse.
  Le toponyme est remplacé par « Souriquois » sur ses cartes de 1612 et 1632, ainsi que sur sa carte non complète de 1616.
- Pierre DuVal[15], republie des versions de la carte de Champlain en 1664, 1669, 1677 où il ajoute le

- Giovanni de Verrazano, year 1529, toponym "Acadie" used to describe North Carolina.
- Giovanni de Verrazano, year 1556, map of Nova Francia, used the toponym "Norumbega".
- Bolognono Zaltiere[14], year 1566, toponym "Larcadie" located where we find New Jersey today.
- Guillaume Levasseur, year 1601, toponym "Coast of Cadie" located in the region of Maine/New Brunswick.
- Marc Lescarbot [2], year 1609, toponym "Souriquois" is used to describe the Nova Scotia mainland.
- Samuel de Champlain [2], year 1613, toponym "Acadye" used to describe Nova Scotia. The toponym is replaced by "Souriquois" on his, 1612 and 1632 maps, as well as on his 1616, unfinish map.
- Pierre DuVal[16], republished versions of Champlain's map in 1664, 1669, 1677 where he adds the toponym "Accadie" not contained on the original maps.

---

[13] M. Bury, 'The Print in Italy 1550-1625', British Museum, Londres 2001, p.236
Imprimeur et éditeur à Venise. Appelé « libraio » le 10 juillet 1567 quand il a enregistré sa marque (le signe de la ville de Venise avec le mot VENETIA). Almagià pensait qu'il était exclusivement imprimeur. Dans la liste des imprimeurs et des libraires racontés d'un privilège de Francesco Patrizio en 1573, Zaltieri est décrit comme « alla Stella », (Marciani). Huelsen a noté l'utilisation par Lafreri d'estampes publiées par Zaltieri. Cartes 1564-70 (Tooley). Il publie un atlas de Giulio Ballino (De' disegni delle piu illustri città, et fortezze del mondo, Venise, 1569; Almagià)

[14] M. Bury, 'The Print in Italy 1550-1625', British Museum, London 2001, p.236
Printer and publisher in Venice. Called "libraio" on 10 July 1567 when he registered his mark (the sign of the city of Venice with the word VENETIA). Almagià thought he was exclusively a printer. In the list of printers and booksellers told of a privilege of Francesco Patrizio in 1573, Zaltieri is described as 'alla Stella', (Marciani).
Huelsen noted Lafreri's use of prints published by Zaltieri. Maps 1564-70 (Tooley). He published an atlas of Giulio Ballino (De' disegni delle piu illustri città, et fortezze del mondo, Venice, 1569; Almagià)

[15] MapCarte — Cartes et atlas antiques.
Pierre DuVal (1619 - 1683) est le gendre de Nicolas Sanson, le père de Français cartographie. Il a publié un large éventail d'atlas, de cartes individuelles du monde, des continents et de nombreuses cartes murales spectaculaires. Comme son compatriote A. H. Jaillot, DuVal est renommé pour avoir regravé de nombreuses cartes de Sanson, dont plusieurs n'ont pas encore été imprimées après la mort de Sanson. DuVal l'a fait contre la forte concurrence des Hollandais, qui ont continué à dominer le marché des cartes jusqu'à la fin du 17e siècle.

[16] MapCarte — Antique Maps and Atlases.
Pierre DuVal (1619–1683) was the son-in-law of Nicolas Sanson, the father of French cartography. He published a wide range of atlases, individual maps of the world, the continents, and many spectacular wall maps.
Like compatriot A. H. Jaillot, DuVal is heralded for re-engraving many maps of Sanson, several still unprinted after Sanson's death. DuVal did this against strong competition from the Dutch, who continued to dominate the map market until the end of the 17th century.

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

toponyme « Accadie » qui ne figure pas sur les cartes originales.

- William Alexander, année 1625, utilise le toponyme « Nouvelle-Écosse » et élimine tous les toponymes français. La Nouvelle-Écosse comprend toutes les Maritimes, la péninsule Gaspésienne.
- Joan Blaeu, année 1662, reproduit les contours des cartes publiées précédemment et ressemble à la carte de Samuel de Champlain de 1632, à l'exception que le toponyme « Acadie » d'avant 1625 est utilisé.
- Guillaume de l'Isle, année 1703, la « Carte du Canada ou de la Nouvelle-France » utilise le toponyme « Acadie » pour décrire le territoire entourant la baie Française (c.-à-d., la baie de Fundy) qui descend jusqu'à Kennebec dans le Maine d'aujourd'hui.
- Henri Chatelain,[17] année 1719, produit une version plus colorée des cartes précédentes. Là où se trouverait L'Acadie, il n'inclut que les noms de quelques colonies ainsi que les noms de certaines des tribus des Premières Nations qui occupaient les différents territoires.
- La carte de l'Empire anglais, année 1723, utilise le toponyme « Nouvelle-Écosse », qui comprend tout le territoire décrit dans la carte de William Alexander de 1625.
- Mappa dell' America Settentrionale, année 1723, décrit les revendications territoriales des autorités françaises et anglaises à la suite du traité d'Utrecht de 1713. [Voir Carte/Map 1]
- Charles Sutter, vers 1734, a utilisé le toponyme « Acadie » pour mettre en évidence les revendications territoriales anglaises à la suite du traité d'Utrecht de 1713 qui comprend tout le territoire donné à William Alexander dans le cadre

- William Alexander, year 1625, uses the toponym "New Scotland" and eliminates all French toponyms. New Scotland includes all the Maritimes, the Gaspé Peninsula.
- Joan Blaeu, year 1662, reproduces the outlines of previous published maps, and resembles Samuel de Champlain's 1632 map with the exception that the pre-1625 toponym "Acadie" is used.
- Guillaume de l'Isle, year 1703, the "Carte du Canada ou de la Nouvelle-France" uses the toponym "Acadie" to describe the territory that surrounds the Baie Française (i.e., the Bay of Fundy) which runs down to Kennebec in today's Maine.
- Henri Chatelain[18], year 1719, produces a more colourful version of previous maps. Where L'Acadie would be, he includes only the names of a few colonies as well as the names of some of the First Nation tribes that occupation the different territories.
- English Empire map, year 1723, uses the toponym "Nova Scotia", which includes all the territory described in William Alexander's 1625 map.
- Mappa dell' America Settentrionale, year 1723, outlines the territorial claims of both the French and English authorities following the 1713 Treaty of Utrecht. [See Carte/Map 1]
- Charles Sutter, circa 1734, used the toponym "Acadie" to highlight the English territorial claims following the 1713 Treaty of Utrecht which includes all the territory given to William Alexander as part of New Scotland in 1621. Acadie does not include the Isle St-Jean or Isle Royale.

[17] Henri Abraham Chatelain (1684 - 1743), pasteur huguenot d'origine parisienne. Il vécut successivement à Paris, Saint-Martin, Londres (vers 1710), La Haye (vers 1721) et Amsterdam (vers 1728). Chatelain était un artiste talentueux et connaissait la combinaison d'une richesse d'informations historiques et géographiques avec une gravure délicate et une composition simple. Révolutionnaire pour son époque, ce travail comprenait des études de géographie, d'histoire, d'ethnologie, d'héraldique et de cosmographie. Ses cartes avec sa gravure élégante sont un superbe exemple de l'âge d'or de la cartographie Français. La maison d'édition Chatelain, Chatelain Frères et Chatelain & Fils est enregistrée à Amsterdam, vers 1700-1770, avec Zacharias vivant « op den Dam » en 1730.

[18] Henri Abraham Chatelain (1684–1743), An Huguenot pastor of Parisian origins. He lived consecutively in Paris, St. Martins, London (c. 1710), the Hague (c. 1721) and Amsterdam (c. 1728). Chatelain was a skilled artist and knew combining a wealth of historical and geographical information with delicate engraving and an uncomplicated composition. Ground breaking for its time, this work included studies of geography, history, ethnology, heraldry, and cosmography. His maps with his elegant engraving are a superb example from the golden age of French mapmaking. The publishing firm of Chatelain, Chatelain Frères and Chatelain & Fils is recorded in Amsterdam, from around 1700–1770, with Zacharias living "op den Dam" in 1730.

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

de la Nouvelle-Écosse en 1621. L'Acadie ne comprend pas l'Isle St-Jean ou l'Isle Royale.

- Henry Popple[19], année 1737, a utilisé le toponyme « Nouvelle-Écosse » en conjonction avec le toponyme « Acadie ». La Nouvelle-Écosse couvre tout le territoire donné à William Alexander dans le cadre de la Nouvelle-Écosse tandis que l'Acadie est limitée au sud de la baie de Fundy.
- Nicolas Bellin [2], année 1744, a utilisé le toponyme « Nouvelle Écosse » pour décrire le territoire cédé à William Alexander en 1621, mais l'étend plus à l'ouest que ce qui avait été fait auparavant. Le toponyme « Acadie », comme c'était le cas sur la carte d'Henry Popple, se limitait au sud de la baie de Fundy.
- Eman Bowen, année 1750, utilise le toponyme « Acadie » en conjonction avec « Nouvelle-Écosse » pour décrire le territoire cédé à William Alexander en 1621, et revendiqué par les Anglais, et comme Nicolas Bellin l'étend plus à l'ouest que ce qui avait été fait auparavant.
- Robert de Vaugondy, année 1755, utilise le toponyme « Acadie » pour décrire une bande étroite de terre située sur la côte est du sud de la Nouvelle-

- Henry Popple[20], year 1737, used the toponym "Nova Scotia" in conjunction with the toponym "Acadie". Nova Scotia covers all the territory given to William Alexander as part of New Scotland while Acadie is restricted to the south of the Bay of Fundy.
- Nicolas Bellin [2], year 1744, used the toponym 'Nouvelle-Écosse » (i.e., Nova Scotia) to describe the territory ceded to William Alexander in 1621 but extends it further west than had been done previously. The toponym "Acadie", as was the case on Henry Popple's map, restricted to the south of the Bay of Fundy.
- Eman Bowen, year 1750, used the toponym "Acadie" in conjunction with "Nova Scotia" to describe the territory ceded to William Alexander in 1621, and claimed by the English, and like Nicolas Bellin extends it further west than had been done previously.
- Robert de Vaugondy, year 1755, used the toponym "Acadie" to describe a narrow band of land located on the eastern shores of southern Nova Scotia,

[19] « A Map of the British Empire in America with the Français and Spanish settlements adjacent thereto »,
Popple a produit cette carte sous les auspices des « Lord Commissioners of Trade and Plantations » pour aider à régler les différends découlant de l'expansion rivale des colonies anglaises, espagnoles et Français. « La France revendiquait non seulement le Canada, mais aussi des territoires drainés par le Mississippi et ses affluents —en termes pratiques, une superficie d'un demi-continent » (Goss The Mapping Of North America p.122.) La présente copie de la carte de Popple, avec sa coloration à la main contemporaine complète, aurait été particulièrement utile dans ces différends. Mark Babinski dans sa monographie magistrale sur cette carte note que « La coloration typique des copies entièrement colorées… est mieux décrit par une légende manuscrite contemporaine sur le papier d'extrémité apposant la carte clé à la reliure dans l'exemplaire du roi George III à la British Library : "Green —Indian Countrys. Rouge —Anglais. Jaune —Espagnol. Bleu —Français. Violet —Néerlandais." La délimitation minutieuse des zones contestées par couleur aurait grandement facilité l'identification d'un emplacement particulier dans l'une ou l'autre "zone". Ainsi, la coloration ajoute une toute nouvelle dimension à une carte qui n'est généralement vue que dans son état non coloré, et suggère peut-être que les copies avec une coloration complète à la main ont été produites à l'origine pour un usage officiel encore non découvert en rapport avec les différends fonciers internationaux de l'époque.

[20] Ibid,
Popple produced this map under the auspices of the Lord Commissioners of Trade and Plantations to help settle disputes arising from the rival expansion of English, Spanish and French colonies. "France claimed not only Canada, but also territories drained by the Mississippi and its tributaries— in practical terms, an area of half a continent" (Goss The Mapping Of North America p.122.) The present copy of Popple's map, with its full contemporary hand-colouring, would have been particularly useful in these disputes. Mark Babinski in his masterly monograph on this map notes that 'The typical coloring of fully colored copies … is described best by a contemporary manuscript legend on the end-paper affixing the Key map to the binding in the King George III copy at the British Library: "Green— Indian Countrys. Red— English. Yellow— Spanish. Blue— French. Purple— Dutch." The careful demarcation of the disputed areas by colour would have made the identification of whether a particular location was in one or another "zone" a great deal easier. Thus the colouring adds a whole new dimension to a map that is usually only seen in its uncoloured state, and perhaps suggests that the copies with full hand-colouring were originally produced for some as-yet-undiscovered official use to do with the international land disputes of the time.

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

Écosse, essentiellement le territoire que le Français prétendait inclure dans l'Acadie.

- Revendications, année 1760, carte anglaise qui reproduit celle faite par le Français pour établir les limites du territoire contesté (voir Carte/Carte 1)
- Thomas Kitchin, année 1769, suite à la signature du traité de Paris en 1763, toutes les traces du toponyme « Acadie » disparaissent pour revenir à la seconde moitié du 18e siècle avec la « Renaissance Acadienne » au Nouveau-Brunswick. Sa carte de 1756 « Carte des possessions angloises & françoises du continent de l'Amérique septentrionale », non revue dans l'article, n'utilise pas le toponyme « Acadie » et est une représentation colorée des propriétés foncières, ou revendications, des français et anglais de l'époque. Sur cette carte, l'île St-Jean et l'île Royale sont indiquées comme des territoires anglais.

Des 19 cartes analysées par l'auteur, les termes associés au toponyme « Acadie » ne sont présents que sur 9 cartes, dont 3 cartes anglaises, datées d'après 1713, où il est utilisé conjointement avec le nom « Nouvelle-Écosse » et ceci dans le contexte d'une dispute sur les frontières de l'Acadie. Trois autres cartes utilisant le toponyme ont été faites avant l'arrivée des Français en 1604, et placent la région en Caroline du Nord/Virginie, dans le New Jersey et enfin sur la côte du Maine/Nouveau-Brunswick. De toutes les cartes créées par Samuel de Champlain, seule sa carte de 1613 montre le toponyme « Acadie », bien que toute la reproduction ultérieure (1713-1755), créée pendant la période des litiges territoriaux, remplace le toponyme utilisé sur son œuvre originale par le toponyme « Acadie ».

essentially the territory the French claimed to be included in Acadia.

- Revendications (i.e., claims), year 1760, English map that reproduces one made by the French to establish the limits of the disputed territory (see Carte/Map 1)
- Thomas Kitchin, year 1769, following the signing of the treaty of Paris in 1763, all traces of the toponym "Acadie" disappear only to return the second half of the 18th century with the "Renaissance Acadienne" in New Brunswick. His 1756 map "Carte des possessions angloises & françoises du continent de l'Amérique septentrionale", not reviewed in the article, does not use the toponym "Acadie" and is colourful representation of the land holdings, or claims, of the French and English at the time. On that map Isle St-Jean and Isle Royal are shown as English territories.
-

Of the 19 maps analyzed by the author, the terms associated with the toponym "Acadia" are only present on 9 maps, 3 of them English maps, dated after 1713, where it is used in conjunction with the name "Nova Scotia" and this in the context of a dispute over the boundaries of Acadia. Three other maps using the toponym were made prior to the French arrival in 1604, and place the area in North Carolina/Virginia, in New Jersey and finally on the coast of Maine/New Brunswick. Of all the maps created by Samuel de Champlain, only his 1613 map shows the toponym "Acadie", although all of the later reproduction, created during the period of the territorial land disputes (1713–1750), replace the toponym used on his original work with the toponym "Acadie".

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

Carte/Map 2- Carte de l'Amérique du Nord de Paolo Forlani ca. 1566. / Map of North America by Paolo Forlani ca. 1566.
Source : http://commons.wikimedia.org

Après la déportation, le départ de l'administration française et la signature du Traité de Paris en 1763, le toponyme « Acadie » disparait pour environ un siècle pour apparaître à nouveau pendant la Renaissance acadienne [2], une période prise de conscience collective qui fait naître chez les Acadiens le désir d'une société égale à celle de leurs concitoyens anglophones et canadiens-français.

After the deportation, the departure of the French administration and the signing of the Treaty of Paris in 1763, the toponym "Acadie" disappears for about a century only to show up again during the Acadian Renaissance [2], a period of collective awareness that gave Acadians the desire for a society equal to that of their English- and French-Canadian fellow citizens.

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

Carte/Map 3 - Carte de la Nouvelle-France de Samuel de Champlain de 1613. / Samuel de Champlain's 1613 map of New France.

Le toponyme « Acadie », tel que nous le reconnaissons aujourd'hui, semble avoir été associée au territoire actuellement connu sous ce nom pendant la Renaissance acadienne de la fin du 19e siècle, lorsque les Français du Nouveau-Brunswick tentaient de forger une identité sociale et politique distincte de celle des Français canadiens ou québécois.

Dans cette vision, le rôle du Nouveau-Brunswick est agrandi en tant que terre récupérée des Acadiens de retour au pays, tandis que celui de la Nouvelle-Écosse, bien que nécessaire à la revendication du statut d'État, est réduit à un endroit sur une carte.

The toponym "Acadie" (i.e., Acadia), as we recognize it today, seems to have been associated with the territory currently known under this name during the Acadian Renaissance of the late 19th century when the French of New Brunswick was trying to forge a social and political identity separate from that of the French Canadians or Quebecois.

In this vision, the role of New Brunswick is aggrandized as the reclaimed land of returning Acadians, while that of Nova Scotia while necessary for the claim of statehood, is diminished to a place on a map.

Découlant de cette vision est la diminution l'acadianité des descendants acadiens vivant à l'extérieur des provinces maritimes canadiennes et en particulier du Nouveau-Brunswick parce qu'elle ne fait pas partie de ce mouvement sociopolitique qui elle est centrée sur une Acadie nouvellement redéfinie.

A result of this vision is the decrease in the Acadianess of Acadian descendants living outside of the Canadian Maritime provinces and in particular of New Brunswick because they are not part of the socio-political movement which is centered in a newly defined Acadia.

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

Ceci se reflet dans le mandat et liste des membres de la SNA (c.-à-d., Société Nationale de l'Acadie), qui parle d'une Acadie vivante et physique, largement centrée sur la côte acadienne du Nouveau-Brunswick, mais aussi dans sens plus large dans les provinces maritimes.

Exclue de cette vision son tous ceux que la déportation a séparés de leurs terres d'origine, qui sont eux reléguées à un rôle de membre associé secondaire, sauf pour la France qui lui devient un membre privilégié.

Ces descendants acadiens, plus nombreux que ceux vivants dans les maritimes, demeure descendance acadienne, mais pas vraiment acadien puisqu'il ne demeure pas dans cette Acadie nouvellement définie.

This is reflected in the mandate and list of members of the SNA (i.e., Société Nationale de l'Acadie), which speaks of a living and physical Acadia, largely centered on the Acadian coast of New Brunswick, but also in a broader sense in the Maritime provinces.

Excluded from this vision are all those whom the deportation has separated from their homeland, who are relegated to a of secondary associate member role, except for France which becomes a privileged member.

These Acadian descendants, more numerous than those living in the Maritimes, remain of Acadian descents, but not really Acadian since they do not live in this newly defined Acadia.

Carte/Map 4 – Carte de la Nouvelle-France de Samuel de Champlain de 1632. / Samuel de Champlain's 1632 map of New France.

Je voudrais profiter de cette occasion pour souligner le fait que lorsque Pierre Dugua de Monts organisait son expédition de 1606 pour aller en Amérique du Nord qui était dirigée par Jean Biencourt de Poutrincourt, le contrat

I would like to take this opportunity to point out that when Pierre Dugua de Monts was organizing his 1606 expedition to North America that was led by Jean Biencourt

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

signé par chaque personne engagée pour l'expédition indiquait ;

de Poutrincourt, the contract signed par every person hired for the expedition indicated;

[Translation]

« Furent présents en leurs personnes [prénoms, nom], [métier], demeurant à [localisation], étant de présent en la ville de Paris. Lesquels volontairement ont reconnu et confessé avoir promis et promettent à Pierre Dugua sieur de Monts, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et son ***lieutenant général en la Nouvelle-France***, étant présent en cette dite ville de Paris, à ce présent et ce ***acceptant d'aller et faire le voyage audit pays de la Nouvelle-France*** avec ledit sieur de Monts, *ou autre ayant charge de lui*, pour y travailler de leurs métiers en tout ce qu'il plaira audit sieur de Monts les employer pendant le temps et espace d'un an entier, moyennant le prix et somme de [nombre] livres tournois pour chacun d'eux. Sur laquelle somme, ils ont confessé et confessent avoir eu et reçu dudit sieur de Monts chacun la somme de [nombre] livres tournois. »

"Were present in their persons [first names, last name], [profession], residing in [location], being present in the city of Paris. Who voluntarily have admitted and confessed to have promised and do promise to Pierre Dugua sieur de Monts, ordinary gentleman of the King's Chamber and his ***lieutenant general in New France***, now present in this said city of Paris, at this time ***accepting to go and make the journey to the said country of New France*** with the said Sieur de Monts, *or other having charge of him*, to work there of their trades in all that it pleases said sieur de Monts employ them during the time and space of a whole year, for the price and sum of [number] livres "tournois" for each of them. Of which sum, they have confessed and confess to having had and received from the said Sieur de Monts each the sum of [number] livres "tournois"."

Ce texte est clair que les engagées acceptent d'aller en Nouvelle-France pour une période d'un an. Aucune mention n'est faite du toponyme Acadie ou de tout dérivé de celui-ci.

This text is clear that the hired hands agree to go to New France for a period of one year. No mention is made of the toponym Acadia or any derivative thereof.

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

Le deuxième livre que j'ai lu qui m'a fait repenser ma compréhension de l'Acadie en tant que lieu et des Acadiens en tant que nations étaient « Les réfugiés acadiens en France : (1758-1785) – L'impossible réintégration ? »[21] L'ouvrage est une version révisée et approfondie de la thèse de doctorat soumise par l'auteur au département d'histoire de l'Institut universitaire européen en 2006.

La trame sous-jacente de ce livre, comme celle de beaucoup d'historiens qui lui ont précédé, repose sur les raisons du départ d'une majorité des réfugiés/déportés acadiens de la France vers la Louisiane en 1785. L'auteur analyse la question sous trois angles, soit l'attitude du gouvernement français, l'attitude des Acadiens et la réalité de l'intégration en France.

Dans son introduction d'une trentaine de pages, l'auteur tente de définir les Acadiens tels que vus par l'administration française de la période. Selon l'auteur, l'ethnonyme « Acadien » était peu utilisé par la France et les Français avant la déportation et était employé après la déportation pour désigner les habitants d'origine française habitant la partie de l'Acadie cédée à l'Angleterre en 1713. Ce terme était utilisé par la France pour différencier ces réfugiés des réfugiés canadiens et des habitants nord-américains récents (c.-à-d. d'une ou deux générations) qui étaient retournés en France de leur plein gré.

Il était également utilisé pour désigner la population de l'Île Saint-Jean (l'Île-du-Prince-Édouard) et la partie de l'Acadie restée française après le traité d'Utrecht de 1713 (c.-à-d. le Nouveau-Brunswick). Selon l'auteur, ces derniers touchaient des secours du gouvernement français dès 1751.

Pour l'administration française, un Acadien est celui qui est inscrit sur une des nombreuses listes destinées à identifier les personnes nécessiteuses pouvant recevoir des secours de la part du Roi. Il fallait, pour figurer sur ces listes, être débarqué d'un bateau dûment identifié ou présenter un certificat si l'on venait d'un autre port. Il fallait aussi être connu ou reconnu par les autres déportés.

Selon l'auteur, rien ne prouve que les rapatriés eux-mêmes se définissaient comme « Acadiens », utilisant et

The second book I read that made me rethink my understanding of Acadia as a place and the Acadians as a nation was "Les réfugiés acadiens en France : (1758-1785) – L'impossible réintégration ?"[22] ["The Acadian Refugees in France: (1758–1785)—Impossible Reintegration?"]. The book is based on a revised and in-depth version of the doctoral thesis that the author submitted to the History Department of the European University Institute in 2006.

The underlying theme of this book, like that of many historians who preceded it, rests on the reasons for the departure of the majority of the Acadian refugees/deportees from France to Louisiana in 1785. The author analyzes the issue from three angles: the attitude of the French government, the attitude of the Acadians and the reality of integration in France.

In his introduction of about thirty pages, the author tries to define the Acadians as seen by the French administration of the period. According to the author, the "Acadian" ethnonym was rarely used by France and the French prior to the deportation and was used after the deportation to designate the inhabitants of French origin inhabiting the part of Acadia ceded to England in 1713. This term was used by France to differentiate these refugees from Canadian refugees and recent North American residents (i.e. first or second generation) that returned to France of their own accord.

It was also used to designate the people of Isle Saint-Jean (Prince Edward Island) and the part of Acadia that remained French after the 1713 Treaty of Utrecht (i.e. New Brunswick). According to the author, the latter received relief from the French government as early as 1751.

For the French administration, an Acadian was someone that was registered on one of the many lists intended to identify the needy eligible to receive relief from the King. To be on these lists, one needed to have arrived on a clearly identified boat or present a certificate if one arrived from another port. One must also have been known or recognized by the other deportees.

There is no evidence, according to the author, that repatriated defined themselves as "Acadian", using and cul-

[21] *Les réfugiés acadiens en France : 1758–1785 — L'impossible réintégration ?* : Jean-François Mouhot, Les Éditions Septentrion, Québec, Dépôt légal : Québec 2009, ISBN : 978-2-89448-513-2.

[22] *Ibid,* Jean-François Mouhot.

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

préconisant plutôt le terme « Français neutres » depuis 1713 pour s'autodécrire, cependant ils auraient accepté le terme « Acadien » sans trop de problèmes une fois arrivés en France.

tivating instead the term "French Neutral" since 1713 to describe themselves, however, they seemed to accept the term "Acadian" without much fuss once arrived in France.

Ceci est confirmé dans les nombreuses pétitions soumises aux autorités coloniales en Amérique du Nord par les déportés qui résidaient là durant la déportation dans lesquelles ils se décrivent comme « Français neutres précédemment habitants de la Nouvelle-Écosse », le terme Nouvelle-Écosse étant utilisé pour décrire la province après le traité de 1713.

This is confirmed in the many petitions submitted to colonial authorities in North America by the deportees who resided there during the deportation in which they referred to themselves as "French-Neutrals previously inhabitants of Nova Scotia", the term Nova Scotia being used to describe the province after the 1713 treaty.

Selon l'auteur, les historiens français ont souvent fait allusion à une ethnie différente de celle des Français et d'un sentiment identitaire de « nation acadienne » développée avant la Guerre de la Conquête pour expliquer pourquoi les rapatriés eux-mêmes ne se sont pas intégrés à la population française.

According to the author, French historians have often alluded to a different ethnicity than that of the French and to an "Acadian Nation" sense of identity developed before the Seven Years' War to explain why the war refugees themselves did not integrate with the French population.

Pour l'auteur, rien ne prouve que ce fût bien le cas, la langue et la religion étant les mêmes que celles des lieux qui les accueillaient. Pour ce qui est de la culture, il est plus difficile pour l'auteur de se prononcer en l'absence de documents écrits par les Acadiens eux-mêmes.

For the author, there is no evidence that this was in fact the case, the language and religion being the same as that of the places that received them. With regard to culture, it is more difficult for the author to confirm due to the lack of documents written by the Acadians themselves.

Selon l'auteur, les documents de la période ne font que très rarement allusion à un sentiment identitaire et les références retrouvées étaient toujours anecdotiques. En revanche, selon les documents écrits par ou pour l'administration française, les Acadiens font constamment référence à leur allégeance au Roi de France, à la patrie française et à la religion. On ne retrouve pas non plus de revendication de sentiments d'appartenance à une identité acadienne dans la correspondance privée échangée par les exilés, seulement des allusions aux sentiments religieux et de retrouvailles familiales.

According to the author, documents of the period very rarely alluded to a sense of identity and the references that were found were anecdotal. On the other hand, according to documents written by or for the French administration, the Acadians constantly refer to their allegiance to the King of France, the French Homeland and religion. No claims of feelings of belonging to an Acadian identity can be found in the private correspondence exchanged by the exiles, only allusions to religious feelings and family reunion.

Pour l'auteur « l'identité n'existe qu'en actes ». Si l'identité acadienne existait en fait, elle aurait dû paraître dans leur manière d'agir. Selon lui, ceci n'est pas le cas, car si le sentiment identitaire communautaire ou national était important au point d'être l'élément de référence principal des « Acadiens », comment expliquer qu'il ne se refléta pas dans leur façon d'agir ? Comment expliquer les fortes divisions des Acadiens en France, l'intégration et l'assimilation d'un grand nombre d'entre eux, ou encore leur indécision relativement au choix d'une nouvelle destination ?

For the author "identity exists only in acts". If the Acadian identity existed in fact, it should have appeared in their way of acting. According to him, this is not the case because if the community or national identity was as important as to be the main element of reference of the "Acadians", how do we explain that it was not reflected in the way they acted? How do we explain the strong divisions among the Acadians in France, the integration and assimilation of large numbers of them, or even their indecision with regards to the choice of a new destination?

Selon l'auteur, il y aurait un large consensus selon les historiens à l'effet que la naissance, la construction ou

According to the author, there is wide consent among historians that the birth, the construction or the inven-

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

l'invention de ces forts sentiments nationaux ou nationalistes se fait à la fin du XIXe siècle dans le cadre de la Renaissance Acadienne. Il cite un texte de Joseph Yvon Thériault[23] :

tion of these strong national or nationalist feelings happened at the end of the 19th century as part of the Acadian Renaissance. He cites an essay by Joseph Yvon Thériault[24]:

[Translation]

« L'Acadie est au contraire… la création, l'invention d'un mouvement social qui se dessine au milieu du XIXe siècle et qui, sur les débris de l'ancienne Acadie française et l'élaboration mythique d'un peuple, créera littéralement l'identité acadienne. »

« Acadia on the contrary … is the creation, the invention of a social movement that emerges in the middle of the 19th century and which, on the debris of the old French Acadia and the mythical development of a people, literally creates the Acadian identity. »

Dans un autre article, Joseph Yvon Thériault déclare[25] ;

In another article Joseph Yvon Thériault states[26];

[Translation]

« Commençons donc par décrire l'émergence de l'idéologie nationale acadienne. Pour comprendre cette émergence, il faut, à notre avis, rompre avec l'historiographie acadienne qui voyait, et qui voit encore, dans l'idéologie nationale ou l'acadianité le déploiement de caractéristiques nationales forgées à l'époque de l'Acadie française (1604-1713) et vivifiées par la déportation de 1755. Selon cette lecture, l'acadianité, c'est-à-dire le sentiment d'appartenance nationale, aurait motivé les déportés de l'ancienne Acadie française à revenir en "Acadie" après 1755. Une telle interprétation n'a pas de réels fondements historiques. Déjà, au XIXe siècle d'ailleurs, on peut constater que la plupart des francophones des provinces Maritimes ne sont pas les descendants de déportés ayant effectué un

« Let's start by describing the emergence of Acadian national ideology. To understand this emergence, we must, in our opinion, break with Acadian historiography, which saw, and still sees, in national ideology or Acadianness the deployment of national characteristics forged at the time of French Acadia (1604–1713) and invigorated by the deportation of 1755. According to this reading, Acadianness, that is, a sense of national belonging, motivated the deportees of former French Acadia to return to 'Acadia' after 1755. Such an interpretation has no real historical basis. Already, in the nineteenth century, we can see that most of the Francophones of the Maritime provinces are not the descendants of deportees who have made a return » ; they were either descendants of former settlers of French

[23] Vérités mythiques et vérités sociologiques sur l'Acadie, le Congrès Mondial Acadienne en 2004, (Moncton, Édition d'Acadie, 1996, In this article, the author convincingly refutes that the Acadian community may have had a national identity and even cultural identity before the 1860s. In the 18th century, before deportation, Acadians defined themselves as Catholic and French-speaking subject to the king of France, then the king of England, but not as Acadians. It also argues convincingly that before 1860 there could have been something other than an Acadian national identity. The Acadians could have assimilated, in the same way, for example, as the Écossais and the Germans in the remains of Canada, or even as the Acadians who assimilated in France, the latter keep only a memory of the origin of their ancestors but not of a national identity.

[24] Ibid,

Dans cet article, l'auteur ni de manière convaincante que la communauté acadienne ait pu avoir une identité nationale et peut être même culturel avant les années 1860. Au 18e siècle, avant la déportation, les Acadiens se définissaient comme sujet, catholiques et de langue française du roi de France, puis du roi d'Angleterre, mais non comme Acadiens. Il argumente également de manière convaincante qu'avant 1860 il y aurait pu y avoir autre chose qu'une identité nationale acadienne. Les Acadiens auraient pu s'assimiler, de la même manière par exemple que les Écossais et les Allemands dans les restes du Canada, où encore que les Acadiens qui se sont assimilés en France, ces derniers ne garde que de souvenirs de l'origine de leurs ancêtres, mais non d'une identité nationale.

[25] L'identité à l'épreuve de la modernité. Joseph Yvon Thériault (1995), « ***Naissance de l'idéologie nationale acadienne »***

[26] Ibid, Joseph Yvon Thériault

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

retour » ; ils sont soit des descendants d'anciens colons de l'Acadie française ayant évité la déportation en se réfugiant sur les territoires appartenant toujours à la France, soit, plus nombreux qu'on le croit habituellement, des nouveaux arrivants, rescapés de la chute de l'Empire français en Amérique du Nord, ou encore des colons « français » nouvellement transportés par les marchands jersiais reprenant à leur compte le commerce français des pêches du golfe du Saint-Laurent.

Acadia who had avoided deportation by taking refuge in the territories still belonging to France, or, more numerous than is usually believed, newcomers, survivors of the fall of the French Empire in North America, or "French" settlers newly transported by the Jersian merchants taking over the French fisheries trade in the gulf of St. Lawrence.

L'interprétation fondée sur le « retour » est d'ailleurs anachronique, car elle met au cœur de l'action historique, en cette fin du XVIIIe siècle, un sentiment national qu'il serait bien étrange de trouver chez une poignée de paysans chassés de leur terre. La nation, comme le langage populaire, en Acadie, la définissait encore jusqu'à tout récemment, ne pouvait désigner alors que le sentiment d'attachement que l'on éprouve pour ceux et celles issus de sa lignée. Ainsi, l'appel qui, dans le roman d'Antonine Maillet, fait revenir Pélagie-la-Charrette vers le pays, « le paradis perdu », n'aurait pu être qu'un appel filial assez éloigné de ce que le XIXe siècle, dans la foulée du romantisme, comprendra par la « nation-culture » et que véhiculera, plus tard, l'idéologie nationale acadienne.

The interpretation based on the "return" is also anachronistic, because it puts at the heart of the historical action, at the end of the eighteenth century, a national feeling that it would be very strange to find in a handful of peasants driven from their land. The nation, like the popular language in Acadia, still defined it until very recently, could only designate the feeling of attachment that one feels for those who come from his lineage. Thus, the call that, in Antonine Maillet's novel, brings back Pélagie-la-Charrette to the country, "the lost paradise", could only have been a filial appeal quite far removed from what the nineteenth century, in the wake of Romanticism, will understand by the "nation culture" and that will later convey the Acadian national ideology.

En fait, les Acadiens du mystère douloureux ne forment pas un peuple, ou une nation telle qu'on le conçoit aujourd'hui. Politiquement, ils ou elles se perçoivent comme des sujets du roi (au départ du roi de France, après coup du roi d'Angleterre). Ce n'est pas au nom de leur identité qu'ils revendiqueront le droit de rester sur leur terre, de conserver leur religion, ou plus tard de se rétablir légalement en « Nova Scotia », mais bien en tant que sujets qui ont des droits qui ne furent pas respectés dans le changement d'allégeance entre la couronne française et la couronne anglaise. Ce n'est pas en tant qu'Acadiens, non plus, que les francophones catholiques recevront au début du XIXe siècle des droits politiques de citoyenneté. C'est l'élargissement en Angleterre de la citoyenneté aux catholiques qui leur permettra d'acquérir de tels droits. Ils ne les utiliseront pas au départ, d'ailleurs, pour défendre et promouvoir leur nationalité, mais essentiellement pour se représenter comme sujets politiques.

In fact, the Acadians of the painful mystery do not form a people, or a nation as we understand it today. Politically, they see themselves as subjects of the king (at the start of the king of France, later to the king of England). It was not in the name of their identity that they claimed the right to remain on their land, to retain their religion, or later to re-establish themselves legally in "Nova Scotia," but as subjects who had rights that were not respected in the change of allegiance between the French crown and the English crown. Nor was it as Acadians that Catholic Francophones would receive political citizenship rights in the early nineteenth century. It is the extension of citizenship to Catholics in England that will enable them to acquire such rights. They will not initially use them, moreover, to defend and promote their nationality, but essentially to represent themselves as political subjects.

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

S'il y a des Acadiens dans la période de l'avant-1860, il n'y a pas d'Acadie entendue dans le sens d'une communauté identitaire. Il n'y a pas une société acadienne, il n'y a pas encore un lieu mythique, fondateur, où le fait d'être en société prend sens, prend forme.

L'idéologie nationale acadienne apparaît donc comme une création non pas de l'Acadie française, ni de la déportation de 1750, mais plus précisément d'un mouvement dans la 2e partie du 19e siècle 1760 à 1790, mouvement qui sut transformer, pour employer l'expression de Rameau de Saint-Père, les débris d'une ancienne colonie française à toute une cohérence, un fait social global. Nous voulons insister ici sur le caractère aléatoire de cette construction. L'identité que les Acadiens ont acquise après l'édification de cette idéologie n'aurait bien pu ne jamais exister. Nous voulons dire par cela qu'au milieu du XIXe siècle, la naissance d'une identité acadienne n'allait pas de soi. Il n'y avait pas un destin providentiel qui inéluctablement faisait basculer cette réalité douloureuse dans l'Acadie glorieuse. À ce moment de l'histoire des Acadiens, plusieurs options restent, en effet, possibles. »

If there are Acadians in the pre-1860 period, there is no Acadia in the sense of a community identity. There is not an Acadian society, there is not yet a mythical, founding place where the fact of being in society takes meaning, takes shape.

The Acadian national ideology thus appears as a creation not of French Acadia, nor of the deportation of 1750, but more precisely of a movement in the 2nd part of the 19th century from 1760 to 1790, a movement that knew how to transform, to use the expression of Rameau de Saint-Père, the debris of a former French colony to a coherence, a global social fact. We would like to stress here the random nature of this construction. The identity that Acadians acquired after the construction of this ideology could have never existed. By this we mean that in the mid-nineteenth century, the birth of an Acadian identity was not self-evident. There was not a providential destiny that inevitably turned this painful reality into glorious Acadia. At this point in the history of the Acadians, several options remain in fact possible."

Cette montée de la conscience acadienne coïncide aussi avec l'impression d'Évangéline (1847) de Henry Wadsworth Longfellow qui fait connaître au monde une version mythique et romantisé de l'Acadie et de son peuple, et la première histoire de l'Acadie (1859)[27] de François Edme Rameau de Saint-Père.

L'ouvrage de François Edme Rameau de Saint-Père, théoricien du socialisme chrétien, prend rapidement une dimension morale de réparation de l'abandon que les Français d'Amérique du Nord ont connu, des souffrances qu'ils ont subies sous la domination britannique, de la froide indifférence des Français en Métropole et du désarroi des populations acadiennes *qui souffrent d'une grave crise d'identité*. Avec pragmatisme, Rameau fait des propositions pour le redressement de la nation acadienne.

Il œuvre pendant les 40 prochaines années à la renaissance de la nation acadienne.

This rise in Acadian awareness also coincides with the printing of Henry Wadsworth Longfellow's Evangeline (1847) which introduced the world to a mythical and romanticized version of Acadia and its people, and François Edme Rameau de Saint-Père's first history of Acadia (1859)[28].

François Edme Rameau de Saint-Père, a Christian socialism theorist, work quickly took on a moral dimension of reparation for the abandonment that the French of North America had experienced, the suffering they endured under British domination, the cold indifference of the French in metropolitan France, and the disarray of the Acadian populations who were *suffering from a serious identity crisis*. With pragmatism, Rameau makes proposals for the recovery of the Acadian nation.

He worked for the next 40 years for the rebirth of the Acadian nation.

[27] Rameau de Saint-Père, Edme, Une Colonie féodale en Amérique, l'Acadie (1604-1881) / Tome I et II, Paris, Librairie Plon, E. Plon, Nourrit et Cie, imprimeurs-éditeurs ;1889
[28] Ibid.

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved

Après lecture de ces deux textes, et une recherche plus approfondie du sujet, on pourrait nous pardonner de nous demander si l'Acadie et le peuple acadien ont vraiment existé comme lieu et entité sociale avant la Renaissance acadienne du XIXe siècle.

Ce qui est incontestable, c'est qu'il y avait un endroit appelé « Acadie », aussi mal défini que son territoire ait pu être, et qu'il y avait un gouverneur. Que cette « Acadie » faisait partie de la Nouvelle-France, et que le gouverneur de « l'Acadie » relevait du roi de France, par l'intermédiaire du gouverneur de la Nouvelle-France.

Il est également incontestable que les habitants de cette terre, peu importe comment ils s'appelaient eux-mêmes, où un peuple endurci qui a réussi à soumettre, maîtriser et développer la terre d'une manière telle qu'il a rendu les gens de la Nouvelle-Angleterre jalouse.

Que les conflits franco-anglo-saxons centrés sur cet endroit et les événements ultérieurs impliquant son peuple ont eu lieu, peu importe comment le peuple gens se nommait.

Et que si nous ne pouvons pas être décrits comme des Acadiens, nous pouvons être décrits comme des descendants de ces braves colons qui ont maîtrisé une nouvelle terre en Amérique du Nord et ont semé les graines de ce que nous sommes devenus, et pour cela nous devons être immensément fiers !

After reading these two texts, and doing a more in-depth research on the subject, we could be forgiven for asking ourselves if Acadia and the Acadian people really existed as a place and a social entity before the Acadian Renaissance of the 19th century.

What is indisputable is that there was a place called "Acadie", no matter how ill-defined its territory may have been, and that it had a governor. That this "Acadie" was part of New-France, and that the governor of "Acadie" reported to the King of France, via the governor of New-France.

It is also indisputable that the inhabitants of this land, no matter what they called themselves, where a hardy people that managed to subdue, master, and develop the land in such a way that it made New Englander jealous.

That the Franco Anglo conflicts centred on this place and the subsequent events involving its people did take place no matter what the people called themselves.

And that if we are not to be described as Acadians, we can be described as descendants of those brave settlers that conquered a new land in North America and planted the seeds of what we have become, and for this we must be immensely proud!

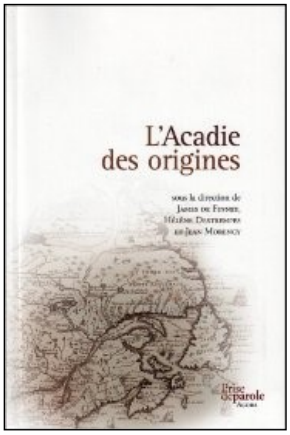

http://www.prisedeparole.ca/2011/09/23/vient-de-paraitre-lacadie-des-origines/

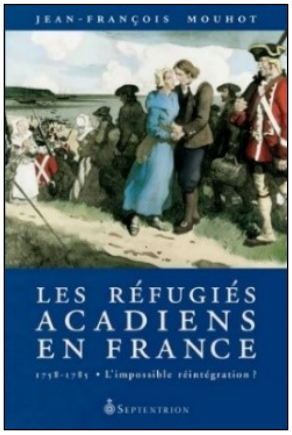

http://www.septentrion.qc.ca/catalogue/refugies-acadiens-en-france-1758-1785-les

English version - The Acadian Refugees in France 1758-1785: The Impossible Reintegration – UL Press

Copyright © 2015 Marc Bourgeois. Tous droits réservés/all rights reserved